

Agence comptable

PROCURATION SOUS-SEING PRIVÉ

Je soussigné, Monsieur Philippe VERSCHEURE, Agent Comptable du Centre des Monuments Nationaux (CMN), sis à l'Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine - 75186 Paris cedex 04,

Agissant en cette qualité,

Conformément aux dispositions de l'article 190 du décret 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne pouvoirs à :

À Madame Emmanuelle TOMME et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Ingrid TIMON et à Monsieur Laurent GUILLEMART pour gérer et administrer pour moi en mon nom, l'agence comptable du CMN, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent en cas d'absence ou d'empêchement de ma part.

En conséquence, Madame Emmanuelle TOMME, Madame Ingrid TIMON et Monsieur Laurent GUILLEMART sont qualifiés pour me représenter vis-à-vis du Ministère des Finances, de la Cour des Comptes, des Administrations et des particuliers en rapport avec l'Agence Comptable, et des instances de l'établissement où l'agent comptable est représenté, et pour signer toutes correspondances et tous documents comptables.

En cas d'absence ou d'empêchement de ma part, de celle de Madame Emmanuelle TOMME, de Madame Ingrid TIMON et de Monsieur Laurent GUILLEMART, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Hervé LAONET pour signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes relatifs à la gestion administrative des régies, tous les documents relatifs aux vérifications sur place des régisseurs de l'établissement et procès-verbaux des vérifications effectuées.

Madame Béatrice SÉITÉ, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous les documents relatifs à la délivrance, l'expédition, la réception des valeurs inactives, le suivi des recettes sur droits au comptant, et les documents relatifs à l'incinération des valeurs inactives.

Monsieur Nicolas BARDET, pour signer, dans la limite de ses attributions, la prise en charge ou le rejet des titres de recettes, tous les actes relatifs au recouvrement amiable et contentieux,

les documents relatifs aux déclarations de créances du CMN auprès de personnes privées et publiques habilitées dans le cadre des procédures collectives.

Fait à Paris, le 1^e JUILLET 2019

Le mandant, l'Agent Comptable, Monsieur Philippe VERSCHEURE



Les mandataires :

Madame Emmanuelle TOMME, fondée de pouvoir



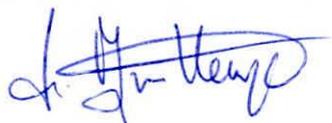
Madame Ingrid TIMON



Monsieur Heryé LAONET



Monsieur Laurent GUILLEMART



Madame Béatrice SÉITÉ



Monsieur Nicolas BARDET



Vu, pour accord
Monsieur le Président
du Centre des Monuments Nationaux

